

**Certificat d'examen de types**  
**n° F-02-H-140 du 13 septembre 2002**

---

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

**DDC/72/C014185-D2**

**Opacimètres SAGEM types 660 et 600-85**

-----

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 22 novembre 1996 relatif à la construction, au contrôle et à l'utilisation des opacimètres.

**FABRICANT :**

JOHNSON CONTROLS AUTOMOTIVE ELECTRONICS –18 Chaussée Jules César – B.P. 340  
Osny – 95526 CERGY PONTOISE Cedex

**OBJET :**

Le présent certificat complète les décisions suivantes :

- n° 99.00.852.001.2 du 17 mai 1999 relative à l'opacimètre SAGEM modèle 600-85,
- n° 99.00.852.004.2 du 21 septembre 1999, n° 00.00.852.004.2 du 11 décembre 2000 relatives aux opacimètres SAGEM modèles 600-85 et 660,
- n° F-02-H-030 du 22 février 2002 qui transfère le bénéfice des décisions relatives aux analyseurs de gaz et aux opacimètres SAGEM à la société JCAE.

**CARACTERISTIQUES :**

Les instruments faisant l'objet du présent certificat diffèrent des modèles approuvés par les décisions précitées par la version logicielle référencée 1.05.

Les autres caractéristiques sont inchangées.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les inscriptions réglementaires figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat sont identiques à celles fixées par les décisions précitées, soit le numéro et la date de la décision n° 99.00.852.001.2 précitée.

**CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION:**

Elles sont identiques à celles définies dans la décision n° 99.00.852.004.2 précitée.

**DISPOSITIONS PARTICULIERES :**

Les instruments en service peuvent être modifiés conformément aux dispositions du présent certificat.

Dans ce cas, la description de l'intervention dans le carnet métrologique doit alors être mentionnée sous le libellé suivant : « mise en conformité avec les dispositions du certificat n° F-02-H-140 ».

Cette mise en conformité ne nécessite pas que les instruments subissent les épreuves de la vérification primitive.

**DEPOT DE MODELES :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/C014185-D2 et chez le fabricant.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 17 mai 2004.

Le Directeur général

Marc MORTUREUX.